PAPI DURANCE 2024-2030

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Smavd DURANCE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE VAUCLUSE
Liberté Égalité Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Sommaire

DU PAPI D'INTENTION DE LA BASSE DURANCE AU PAPI COMPLET DE LA DURANCE 3

PORTAGE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 4

LA DURANCE ET LE RISQUE D'INONDATION 10

LE PAPI, UNE DÉMARCHE CONCERTÉE 18

UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE 20

LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI DURANCE 23

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Mis en place depuis 2002, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités qui vise à promouvoir une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation. Son objectif : réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Le PAPI est structuré autour de 7 axes thématiques (hors « Animation ») qui prévoient la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation.

Ces axes sont résumés dans la figure ci-contre :

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

DU PAPI D'INTENTION DE LA BASSE DURANCE
AU PAPI COMPLET DE LA DURANCE

Longtemps considérée comme la « moins contrôlable des rivières de France », la Durance a toujours inspiré une certaine crainte vis-à-vis de ses crues. Dotée d'une forte puissance et d'une grande mobilité latérale, elle a été l'objet de nombreux aménagements hydrauliques qui ont participé à limiter la survenue des crues dites « fréquentes » mais ont, par là même, engendré une certaine perte de la conscience du risque d'inondation sur son territoire et permis l'installation d'occupations dans le lit majeur du cours d'eau. Mais si les grandes crues historiques datent des années 1880, les crues majeures de la Durance survenues en 1994 ont brutalement rappelé au territoire sa vulnérabilité face aux inondations et la nécessité d'agir pour en réduire les conséquences dommageables.

Sous l'impulsion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), plusieurs programmes ou dispositifs stratégiques et d'actions ont été déployés sur tout ou partie du territoire afin de lutter efficacement contre les conséquences négatives des inondations de la Durance, jusqu'à la mise en œuvre du **premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la Basse-Durance en 2019.** Le PAPI Durance 2024-2030 (qui constitue le « volet inondation » du Contrat de rivière 2024-2030 élaboré en parallèle) répond à la nécessité d'une gestion intégrée des cours d'eau, en cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Durance et Affluents.

Le présent document vise à fournir une vision synthétique du PAPI Durance 2024-2030, de sa conception à sa mise en œuvre, en passant par les acteurs et partenaires qu'il mobilisera.

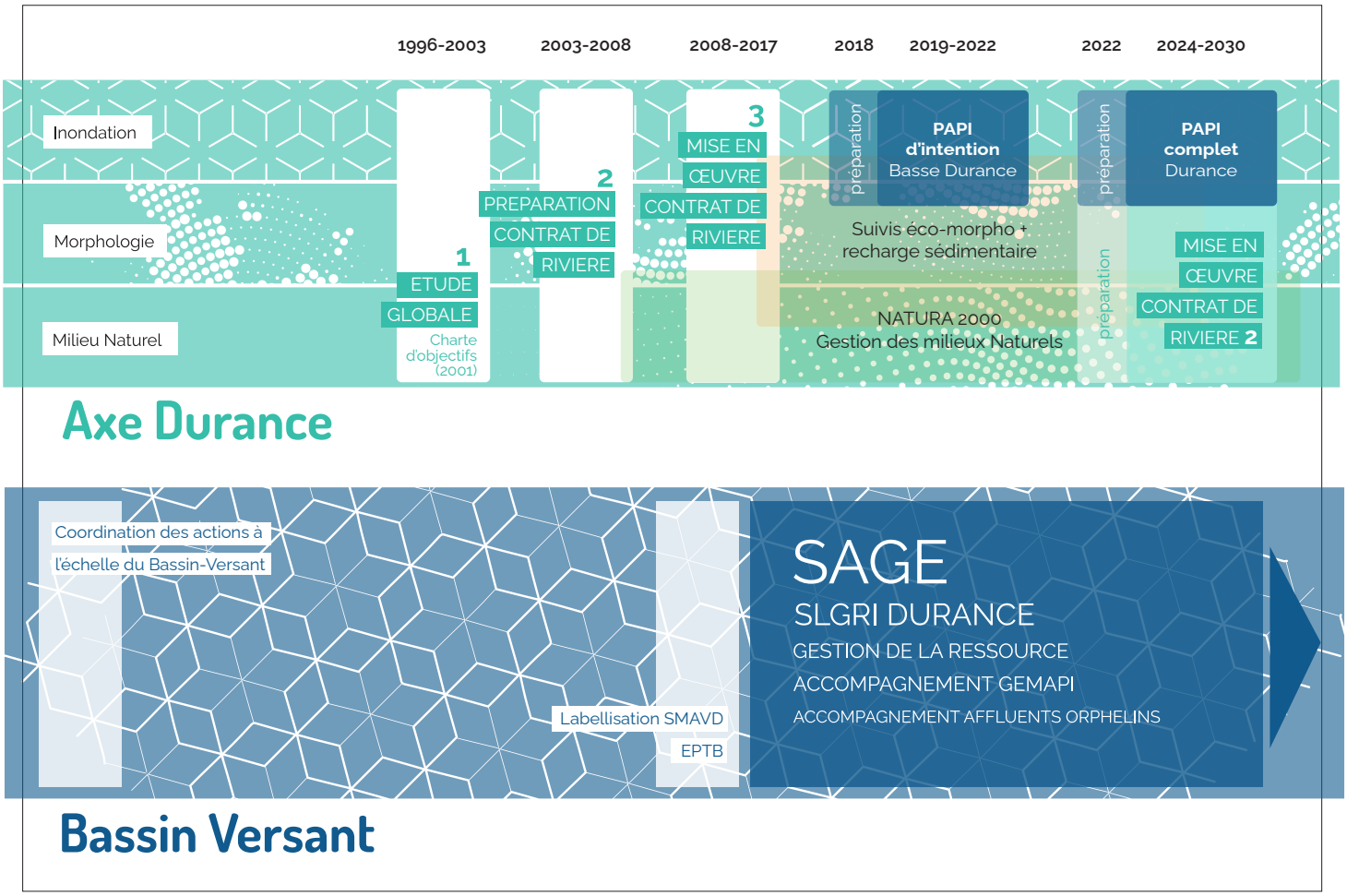

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

1 PORTAGE ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

LE SMAVD, STRUCTURE PORTEUSE ET ANIMATRICE DE LA DÉMARCHE PAPI

Né en 1976, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est devenu au fil des années un acteur incontournable de la gestion de la Durance, que ce soit sur les aspects hydrauliques (dont les inondations), mais également le fonctionnement naturel de la Durance, de ses milieux aquatiques, et de la ressource en eau. Agissant aujourd'hui en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), le SMAVD fédère l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Durance notamment à travers son Comité de rivière composé de plus d'une centaine de membres.

À l'initiative d'importantes démarches partenariales, stratégiques et opérationnelles avec l'ensemble des acteurs du territoire sur divers volets relatifs au risque inondation, il s'est engagé dans une nouvelle démarche PAPI pour porter, animer et réaliser certaines actions qui le composent.
Depuis le 1er janvier 2018 et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI), l'exercice de cette compétence a conduit à une nouvelle articulation des missions entre le SMAVD et ses membres.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Le SMAVD a ainsi revu ses statuts le 1er janvier 2020, organisés selon deux types d'interventions :

Un socle commun d'interventions pour l'ensemble de ses membres, comportant des missions visant à :

- la gestion, la valorisation et l'aménagement de l'espace alluvial de la Durance,
- la gestion, à l'échelle du bassin versant, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la gestion du risque inondation (suivis hydraulique, hydrologique), réalisation des Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI), veille et suivi en période de crue, animation de la démarche PAPI, interlocuteur des gestionnaires d'infrastructures en lien avec la gestion de l'axe Durance, etc.),
- la préservation, la gestion, la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des milieux naturels.

Un socle propre à l'exercice des missions relevant spécifiquement et exclusivement de la compétence GEMAPI, déléguée par les EPCI au SMAVD. Ces missions comprennent notamment l'accompagnement des travaux et la réalisation d'études nécessaires à l'autorisation, la conservation, l'entretien ou le confortement des systèmes d'endiguement, la surveillance et l'exploitation de ces ouvrages pendant ou en dehors des périodes de crue, l'accompagnement pour la conduite d'opérations ou de travaux en lien avec l'entretien et la restauration des cours d'eau/écosystèmes aquatiques/zones humides.

Répartition de la compétence GEMAPI sur le territoire du PAPI Durance

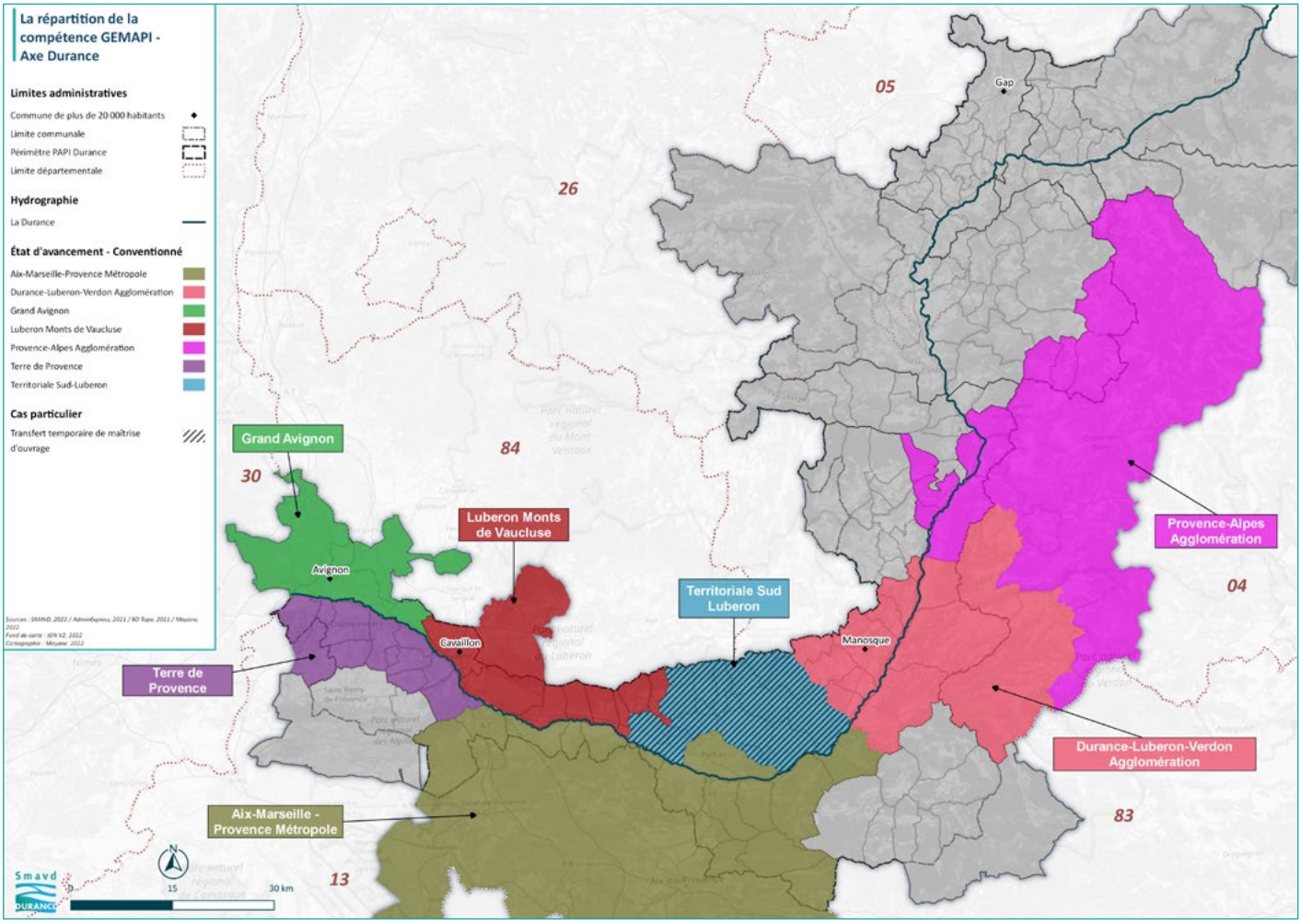

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

DE NOMBREUX ACTEURS ET PARTENAIRES MOBILISÉS

Autour du SMAVD, pilote et chef de file de la gouvernance du PAPI Durance, de nombreux acteurs et partenaires sont associés à la démarche :

- **Les services de l'État, à la fois partenaires financiers majeurs de la démarche PAPI (à travers la gestion des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)) et partenaires techniques associés voire maîtres d'ouvrages d'actions. Les services de l'État sont représentés par la DREAL PACA, les Directions Départementales des Territoires, le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand-Delta,**
- **Les collectivités territoriales : Région Sud, Départements,**
- **Les collectivités locales avec en premier lieu les EPCI, en tant que structures gémapiennes, mais également les communes de par leurs compétences en matière de gestion des risques (pouvoirs de Police du maire),**
- **EDF, en tant que gestionnaire d'ouvrages (dont le barrage de Serre-Ponçon) et partenaire historique du SMAVD sur le suivi hydrologique et hydraulique de la Durance,**
- **Les chambres consulaires, l'Agence de l'eau, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), les structures porteuses d'autres démarches stratégiques (PAPI, Contrat de rivière, STePRIM) en vigueur sur le bassin versant de la Durance, etc. ont également un rôle de partenaires techniques.**

L'ensemble de ces acteurs ont été mobilisés pour la définition du PAPI Durance 2024-2030, et le seront lors de sa mise en œuvre à travers les instances de gouvernance dédiées présentées ci-après. L'objectif étant d'assurer une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

UN PÉRIMÈTRE D'ACTIONS ÉLARGI À LA MOYENNE DURANCE ET AUX AFFLUENTS « ORPHELINS »

La Durance au barrage de Serre-Ponçon

La Durance prend naissance au col de Montgenèvre et se rejette dans le Rhône après un parcours de 305 km. Son bassin versant représente près de la moitié de la superficie de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et s'étend sur les six départements de la région et sur une petite partie du département de la Drôme.

La Durance se distingue selon trois grands ensembles hydrographiques : la Haute-Durance, la Moyenne-Durance et la Basse-Durance.

En cohérence avec le périmètre du Contrat de rivière, le PAPI Durance intègre uniquement la Moyenne-Durance et la Basse-Durance. Il couvre par conséquent toutes les communes de ces deux territoires, depuis le pied du barrage de Serre-Ponçon jusqu'à Avignon, soit un linéaire d'environ 250 km de cours d'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

La Moyenne-Durance s'étire de l'aval immédiat du barrage de Serre-Ponçon jusqu'à la commune de Mirabeau, sur 125 km. Cette partie de la Durance correspond à une zone de transition entre les reliefs alpins élevés et la Provence méditerranéenne. Elle comprend un nombre important d'affluents.

La Durance à Sisteron

La Basse-Durance représente quant à elle la section comprise entre la commune de Mirabeau et la confluence avec le Rhône. Cette zone se caractérise par une large vallée alluviale, marquée par une agriculture intensive appuyée depuis toujours sur l'irrigation par les eaux de la Durance. Dans cette zone, la densité de population est également plus importante. C'est ici que se situent les agglomérations les plus exposées au risque d'inondation par débordement de la Durance. C'est également (et par voie de conséquence), la zone la plus équipée de systèmes d'endiguements.

La Durance à Peyrolles-en-Provence

La Durance à sa confluence avec le Rhône

Le PAPI Durance 2024-2030 traite donc de l'axe Durance (depuis Serre-Ponçon jusqu'au Rhône) mais également d'un certain nombre d'affluents dits « orphelins ». Par ce terme, il est entendu que les affluents non couverts par des dispositifs stratégiques[1] (PAPI, Contrat de rivière, STePRIM) et exposés potentiellement à des phénomènes d'inondation, seront intégrés à la démarche PAPI Durance. Tous ne bénéficiant pas toutefois du même niveau de connaissance ni d'une même exposition aux inondations, les affluents feront l'objet d'une approche différenciée dans le programme d'actions (études d'amélioration de la connaissance, travaux, etc.). Le périmètre du PAPI Durance et les affluents pris en compte sont présentés dans la carte ci-après :

[1] **Il est précisé que le PAPI Durance vient en complément des démarches existantes et ne vient en aucun cas les remplacer**

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Périmètre du PAPI Durance

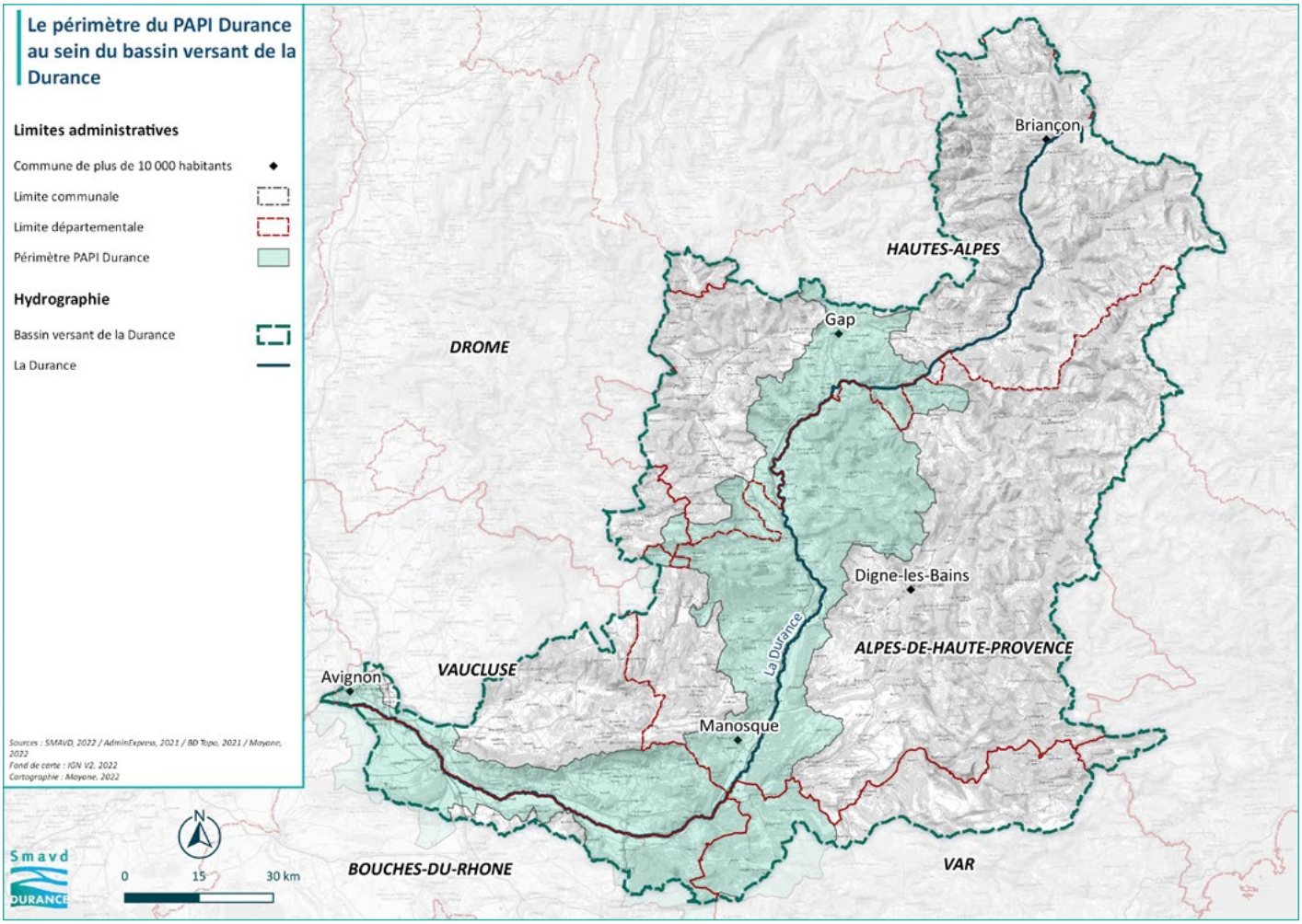

Affluents de la Durance pris en compte dans le PAPI Durance

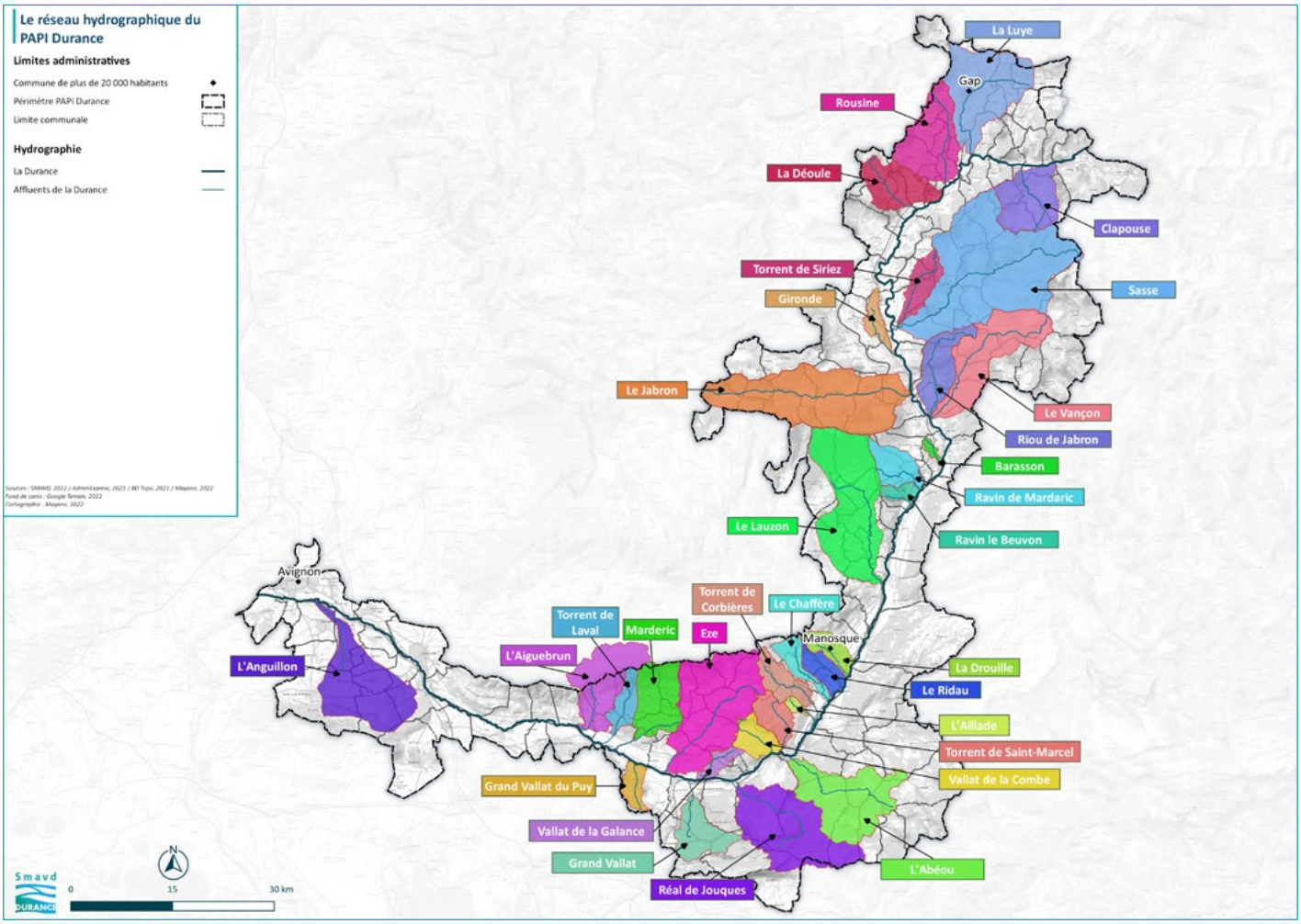

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

En résumé, le périmètre du PAPI Durance c'est :

1
Région

6
Départements

15
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

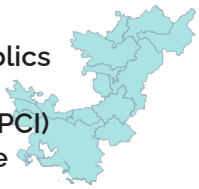

172
Communes dont 18 intégrées au TRI de la Durance

470 000
Habitants

Un territoire de
4 900 km²

La Durance depuis Serre-Ponçon jusqu'à sa confluence avec le Rhône, soit
242 km

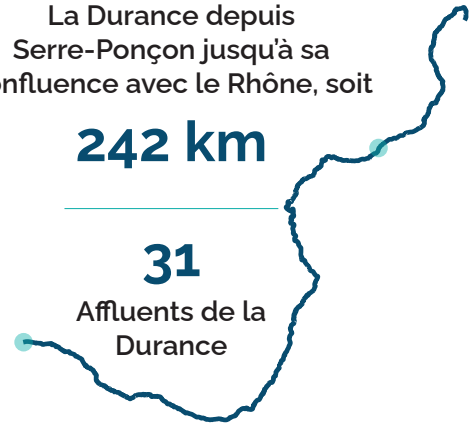

31
Affluents de la Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

LA DURANCE ET LE RISQUE INONDATION

2

UN TERRITOIRE **FORTEMENT AMÉNAGÉ**

Depuis de nombreux siècles, les eaux de la Durance sont utilisées, dans un premier temps à des fins d'alimentation en eau des populations et agricoles, puis à des fins industrielles, électriques, et d'alimentation en eau potable d'une population toujours plus nombreuse.
Pour ce faire, la Durance a fait l'objet de nombreux aménagements : canaux, digues, épis, barrages. Cela a eu pour conséquence une modification du fonctionnement naturel du cours d'eau, mais également un développement important de l'urbanisation dans des zones « protégées » (Basse Durance notamment) qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la stratégie d'actions du PAPI Durance.

En 1961, les travaux du barrage de Serre-Ponçon sont finalisés, permettant la régulation du débit de la Durance. La gestion de la chaîne hydraulique a conduit à une quasi-disparition des périodes de hautes eaux liées à la fonte des neiges. L'occurrence des crues ordinaires a ainsi été considérablement réduite. Les crues du haut bassin de la Durance sont généralement totalement laminées par le barrage de Serre-Ponçon. Les crues de fonte nivale de printemps et de début d'été ont ainsi quasiment disparu. Pour autant, **la Durance demeure dangereuse** pour plusieurs raisons : le volume de stockage du barrage est limité, les affluents à l'aval de la rivière (par exemple le Buëch, la Bléone, le Verdon) peuvent toujours l'alimenter. Le barrage de Serre-Ponçon a également une influence sur les mécaniques d'inondation : certaines zones ont ainsi vu le risque d'inondation s'accroître tandis que d'autres sont aujourd'hui moins submersibles. Les risques générés en crue sont ainsi complexes à appréhender, variables dans le temps et dans l'espace.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Outre le barrage de Serre-Ponçon, le Val de Durance est fortement aménagé sur le reste de son territoire et compte un réseau complexe de près de 1 000 km d'ouvrages en tous genres (digues, remblais, épis, ouvrages routiers faisant office de digue, seuils, remblais ferrés, canaux, barrages) dont près de 80 % concernent l'axe Durance.

Si le SMAVD mène déjà des interventions sur certains de ces ouvrages (neutralisation, arasement ou suppression, confortement et régularisation en systèmes d'endiguement), la stratégie du PAPI Durance visera à poursuivre ce travail de rationalisation des ouvrages en lien avec les enjeux protégés mais également dans un objectif d'amélioration des conditions d'écoulement des crues de la Durance et d'accroissement et d'élargissement des espaces de mobilité.

Le SMAVD exerce aujourd'hui sa compétence de gestion des systèmes d'endiguement et d'ouvrages de protection sur près de 60 km d'ouvrages. Un nombre important de ces ouvrages a déjà fait l'objet d'études et travaux (notamment dans le Contrat de rivière et le PAPI d'intention), et un nouveau sera traité dans le PAPI Durance. Par ailleurs, de nombreuses actions sont prévues quant au devenir des ouvrages existants sur l'axe Durance mais également sur certains affluents.

Canal EDF et Sablières du Beynon

Systèmes d'endiguements gérés par le SMAVD par voie de délégation des EPCI

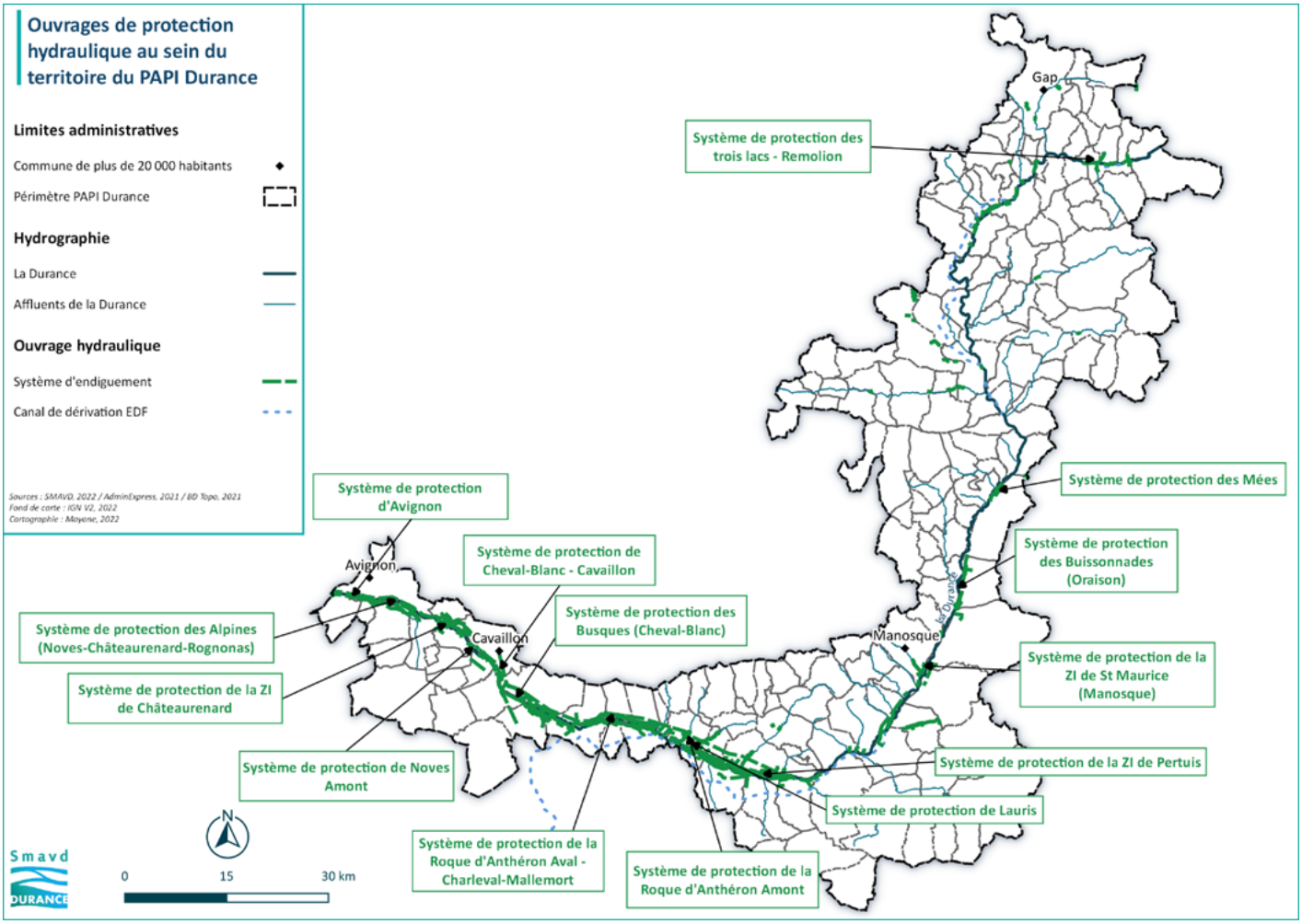

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

UNE CONNAISSANCE HOMOGÈNE DU RISQUE **D'INONDATION** SUR L'AXE DURANCE

Le territoire du PAPI Durance est soumis à des inondations par débordement de cours d'eau (Durance et/ou ses affluents). Ces inondations, bien que rares ces dernières années, peuvent être très puissantes et entraîner de très nombreux dégâts comme ce fut le cas lors la crue de la Durance de 1994.
Les crues de la Durance font suite à des précipitations longues et intenses qui vont principalement toucher les bassins versants des affluents majeurs (ex : le Buëch, l'Asse, la Bléone). Les eaux de ces affluents vont alors gonfler le lit de la Durance, lui-même directement impacté par ces précipitations et les apports d'eaux libérés par le barrage de Serre-Ponçon. Pour ses affluents, les inondations peuvent être provoquées par des crues plus soudaines suite à des précipitations localisées et intenses (ex : l'Eze, le Marderic, etc.) pouvant survenir sur des territoires escarpés.

De par sa configuration (relief montagneux par endroits), l'urbanisation de certains secteurs (notamment en Basse Durance) et l'influence du régime méditerranéen, le périmètre du PAPI Durance est également soumis à des phénomènes de ruissellement faisant suite à des précipitations très intenses.
L'axe Durance a connu une faible activité hydrologique entre 1960 et 1992, connaissant quasiment la disparition de crues ordinaires depuis la réalisation des barrages. Les crues successives de janvier et novembre 1994, qui provoquèrent la rupture de la digue de Pertuis et de l'épi de la basse Plaine à La Roque d'Anthéron, ont rappelé brutalement la réalité du risque de débordement de la Durance. Cette crue, d'occurrence estimée trentennale, sera suivie d'autres crues de moindre importante en 2000, 2008 ou plus récemment en 2019 (période de retour estimée d'environ 10 ans).

Emprises des zones inondables de la Durance et affluents

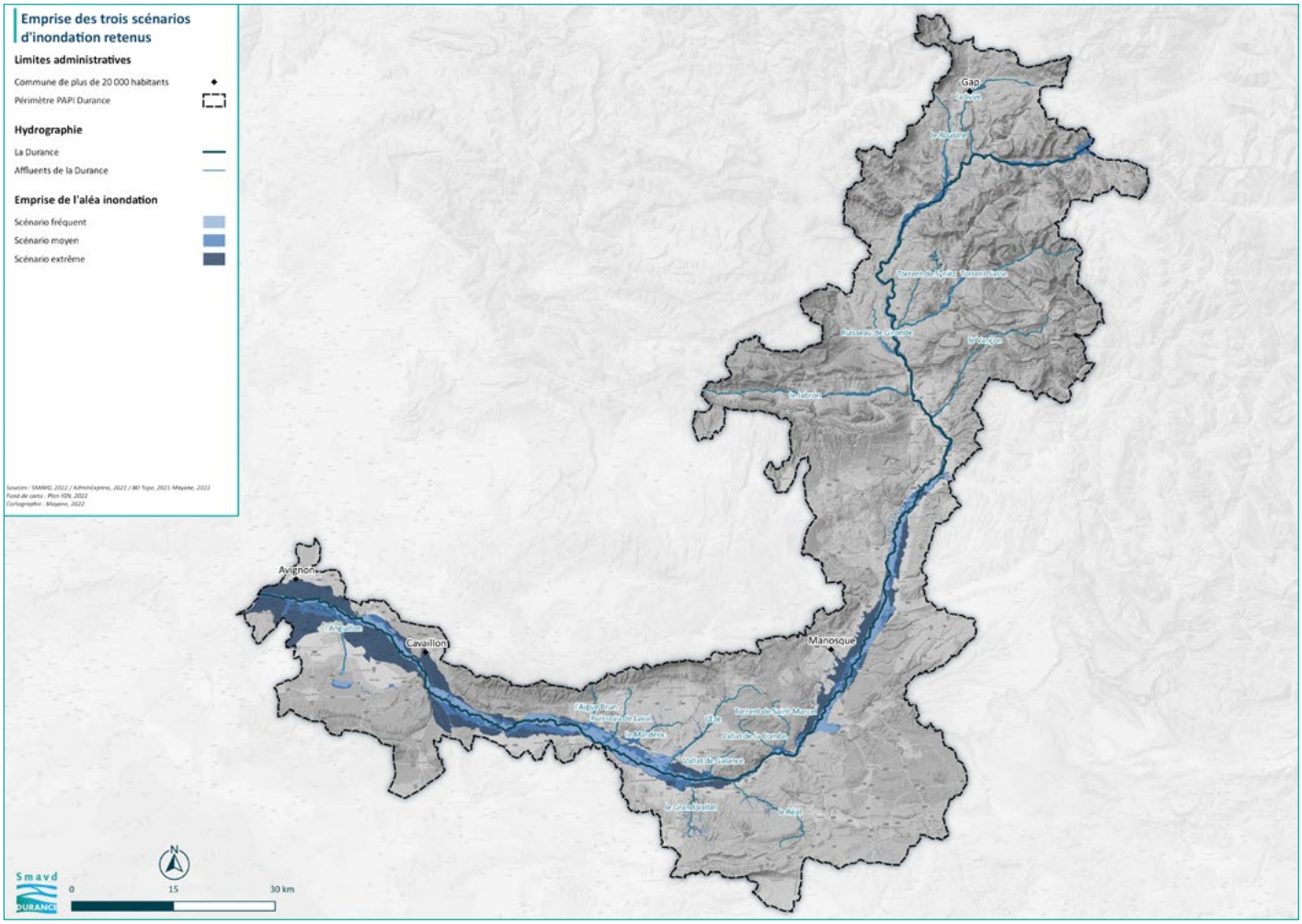

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Depuis 1983 et l'instauration du régime CATNAT (Catastrophe Naturelle), la quasi-totalité des communes du périmètre du PAPI Durance ont été concernées par au moins un évènement d'inondation. Les communes d'Avignon (prise en compte également des crues du Rhône), du Puy-Ste-Réparade et de Manosque se distinguent avec plus de 15 arrêtés CATNAT depuis 1983.

Dans le cadre de la constitution du dossier d'agrément du PAPI Durance 2024-2030, des investigations ont été menées afin de définir, de façon homogène à l'échelle du périmètre du PAPI Durance, les trois scénarios de débordement de cours d'eau suivants : **Fréquent, Moyen et Extrême**. La riche production cartographique de l'aléa inondation sur l'axe Durance, notamment grâce au travail déployé par le SMAVD et la production des Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI), a permis de définir des enveloppes homogènes des zones inondables sur l'axe Durance. Sur les affluents, les données sont plus disparates : la cartographie s'appuie sur des données issues des Atlas des Zones Inondables (départements 04 et 05), de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) (ex : Eze), ou d'études hydrauliques locales (ex : Marderic, Gironde).
Il en résulte une connaissance homogène de l'aléa inondation sur l'axe Durance (apport des ADZI) mais bien plus hétérogène et critiquable (du fait de l'ancienneté des données ou du manque de précision) sur les affluents.

Ainsi, les zones inondables liées au débordement de cours d'eau représentent près de 500 km², soit environ 10% du périmètre total du PAPI Durance.

86% de ces zones sont liées aux débordements de la Durance. Les zones les plus étendues se situent en Basse Durance du fait de la morphologie de la vallée.

ZONES INONDABLES

10% du périmètre total du PAPI Durance

Rupture d'épi à la roque d'Anthéron lors de la crue de janvier 1994

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DU TERRITOIRE AU RISQUE INONDATION

L'analyse de l'exposition du territoire du PAPI Durance au risque inondation s'est appuyée sur une double méthodologie, en fonction de la prise en compte ou non des systèmes d'endiguement existants et notamment ceux situés autour des zones urbanisées de la Basse Durance (Cavaillon et Avignon).

Dans le cadre de la première approche, seul l'enjeu « POPULATION » a été étudié.

Il en ressort ainsi que près de 158 000 personnes (soit 34% de la population du périmètre du PAPI) sont exposées aux inondations, en grande majorité situées sur la Basse Durance.

POPULATION EXPOSÉE

158 000

personnes

Ce chiffre tombe à près de 82 000 personnes si on prend en compte les emprises des zones inondables des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) du territoire, lesquels définissent une emprise de zone inondable équivalente à une crue d'occurrence centennale avec une série d'hypothèses de brèches dans les ouvrages qui jalonnent le lit du cours d'eau.
Enfin, afin d'avoir une vision homogène, à l'échelle du périmètre du PAPI Durance, différents types d'enjeux (ou indicateurs) ont été calculés, sur la base des éléments de connaissance existants (crue d'occurrence centennale) et notamment des ADZI produits par le SMAVD et prenant en compte le rôle de protection objectivé des ouvrages de la plaine. Il s'agit d'un scénario traduisant les enjeux NON PROTÈGES par les ouvrages actuels et qu'il conviendra de traiter par différents moyens (réduction de la vulnérabilité, étude de définition de travaux de protection, etc.). Les résultats de ces analyses sont présentés ci-après. Il est à noter que de manière générale, 90% des enjeux se situent sur le secteur de la Basse Durance (affluents compris).

Seules 11 300 personnes habitent dans des zones inondables ne bénéficiant pas de protections efficaces du fait des ouvrages, soit 3 900 habitations.

+ de 3 600 activités économiques, soit **10 200 emplois** sont exposés aux inondations.

12 300 hectares de surfaces agricoles et près de **550 bâtiments d'exploitation** ou encore **30 établissements accueillant des populations dites sensibles** sont situés en zone inondable

Enfin, de nombreux réseaux et équipements seraient impactés par les inondations :
540 km de routes,
+ de 600 infrastructures électriques, des stations de captage d'alimentation en eau potable et une centaine d'infrastructures pouvant déverser des produits polluants.

Ces chiffres permettent de tirer deux premières conclusions importantes :

- **Ces résultats démontrent l'impact majeur et la nécessité de sécuriser les ouvrages de protection existants sur la Basse-Durance. Ils divisent par 14 le nombre de personnes exposées pour une crue supérieure à 100 ans, et par 7 le nombre de personnes exposées pour une crue centennale.**
- **Pour les plus de 10 000 personnes « non protégées », il s'agira davantage de mener une stratégie du « mieux vivre avec le risque » (actions de sensibilisation, de gestion de crise, d'adaptation du bâti, de maîtrise de l'urbanisation, etc.) tout en étudiant la pertinence de mener des opérations de réduction de l'aléa là où cela s'avèrerait nécessaire (ex : sur certains affluents comme l'Eze).**
- **Certains affluents concentrent potentiellement un grand nombre d'enjeux et pourront faire l'objet d'attentions particulières : l'Eze, l'Anguillon, le Marderic, la Luye, le Rousine, etc.**

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

BILAN DU PAPI D'INTENTION
DE LA BASSE DURANCE

Forts des connaissances avérées sur le territoire depuis plus d'une dizaine d'années, des acteurs d'ores et déjà largement engagés dans les politiques de prévention des inondations, de la poursuite d'une stratégie ayant fait ses preuves dans le cadre du Contrat de rivière, le SMAVD a souhaité poursuivre sa dynamique par la mise en œuvre d'un premier PAPI dit « d'intention », dans un objectif :

- **de déploiement de l'Atlas Dynamique des Zones Inondables de la Durance puis la coordination de sa prise en compte : culture du risque, urbanisme, réduction de la vulnérabilité, gestion de crise… ;**
- **d'animation du collectif en place sur la prévision des inondations et la poursuite des projets en cours en la matière ;**
- **de la définition et la formalisation d'une stratégie locale de développement de la culture du risque inondation, de la réduction de la vulnérabilité du territoire (et très singulièrement des réseaux de transport et d'énergie) ;**
- **de réalisation des études préalables nécessaires à la finalisation des programmes de restructuration des ouvrages anciens en véritables systèmes d'endiguement.**

Ce PAPI a été labellisé le 29 mars 2019 et sa convention a été signée le 1er octobre 2019 permettant ainsi l'engagement de la mise en œuvre des actions. Il s'est concentré sur la Basse Durance (entre Pertuis et Avignon), zone où se concentre la grande majorité des enjeux. Il concernait alors 31 communes et 5 EPCI.

▼ Périmètre du PAPI d'intention Basse Durance

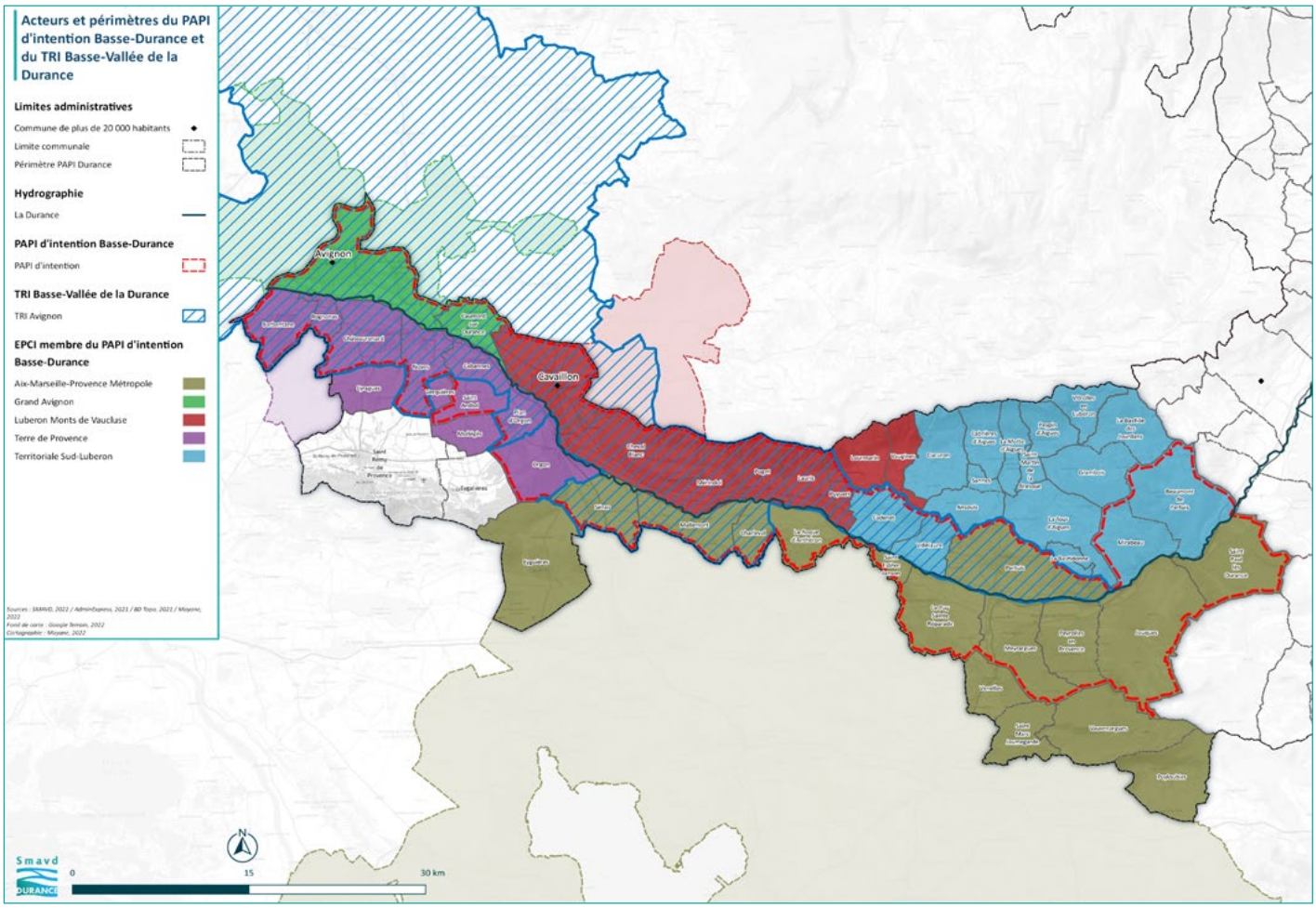

Le PAPI d'intention est composé de **18 actions**, pour un montant global de **1 469 000 €**. Les fiches de synthèse présentant une analyse qualitative et quantitative de chaque action sont présentées en annexe du dossier d'agrément.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

ÉTAT DES DISPOSITIFS ET ACTIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE

EN MATIÈRE DE VIGILANCE ET DE PRÉVISION DES CRUES-INONDATIONS

Le périmètre du PAPI Durance dispose d'un nombre important de dispositifs de vigilance et prévision des crues-inondations : stations hydrométriques Vigicrues, veille hydrologique du SMAVD, couverture par les services APIC et Vigicrue Flash. À travers les missions du SMAVD et les actions menées dans le cadre du PAPI d'intention de la Basse Durance, ces dispositifs ont vocation à s'améliorer dans leur opérationnalité, notamment via le travail collaboratif mené avec le SPC Grand Delta, la mise en place de nouvelles stations hydrométriques ou encore le déploiement de l'utilisation des Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI) à des fins de précisions sur les prévisions des crues et des inondations.

▼ Extrait de l'ADZI

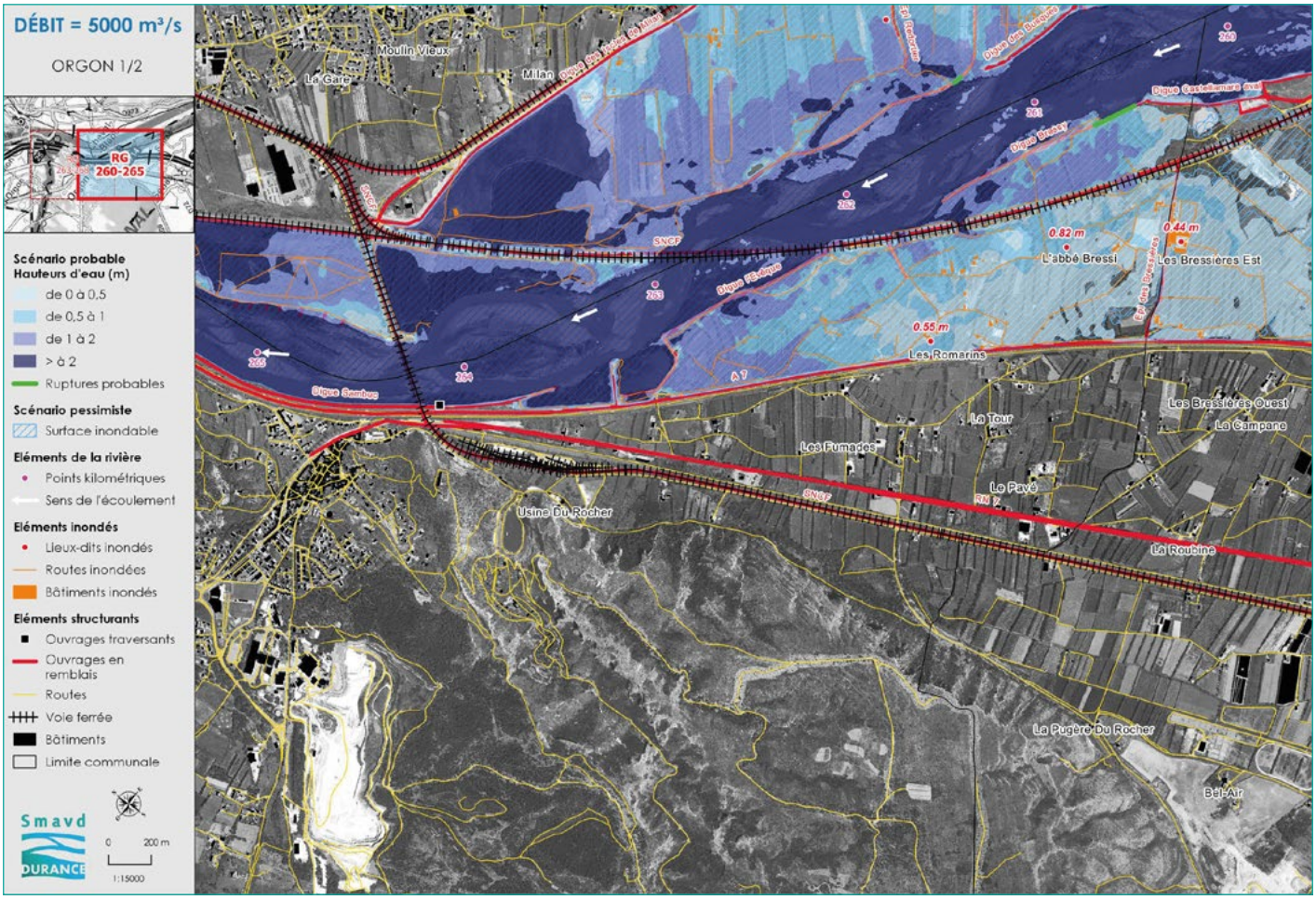

EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISE

Le SMAVD joue un rôle essentiel sur l'axe Durance, par sa connaissance et son expertise du fonctionnement hydraulique du cours d'eau et du comportement de ses aménagements et ouvrages de protection. Le territoire est par ailleurs couvert par des dispositifs spécifiques de gestion de crise : les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de gérer une crise à l'échelle communale.
L'avancement de ces PCS sera à améliorer dans le cadre du PAPI Durance, 30% des communes n'en étant pas dotées, de même que leur opérationnalité et leur articulation avec les nouveaux dispositifs de gestion de crise intercommunale : les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS).

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION

La sensibilisation sur le risque inondation présente un double caractère sur le territoire de la Durance. Avec l'apport des ADZI, les collectivités bénéficient d'une forte connaissance du risque inondation, de ses impacts et conséquences, sur l'axe Durance. Cela leur permet d'améliorer leur gestion de crise. À l'inverse, peu d'outils de communication et de sensibilisation du public ont été mis en œuvre : aucun repère de crue officiel, déploiement des DICRIM à améliorer, etc.

EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'URBANISME

Un cinquième du territoire (34 communes) est couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Son objectif est d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et préserver les bonnes capacités d'écoulement des cours d'eau via des mesures d'interdiction, de prescription, de protection et de prévention.
D'autres outils existent sur le territoire (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)) permettant ainsi aux EPCI et communes de mieux maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque d'inondation. L'analyse faite de ces dispositifs montre une bonne prise en compte de ce risque qu'il s'agira de pérenniser au cours des prochaines années notamment par l'intégration des nouvelles connaissances sur les zones inondables (Durance et affluents).

▼ Cartographie des PPRI du PAPI Durance

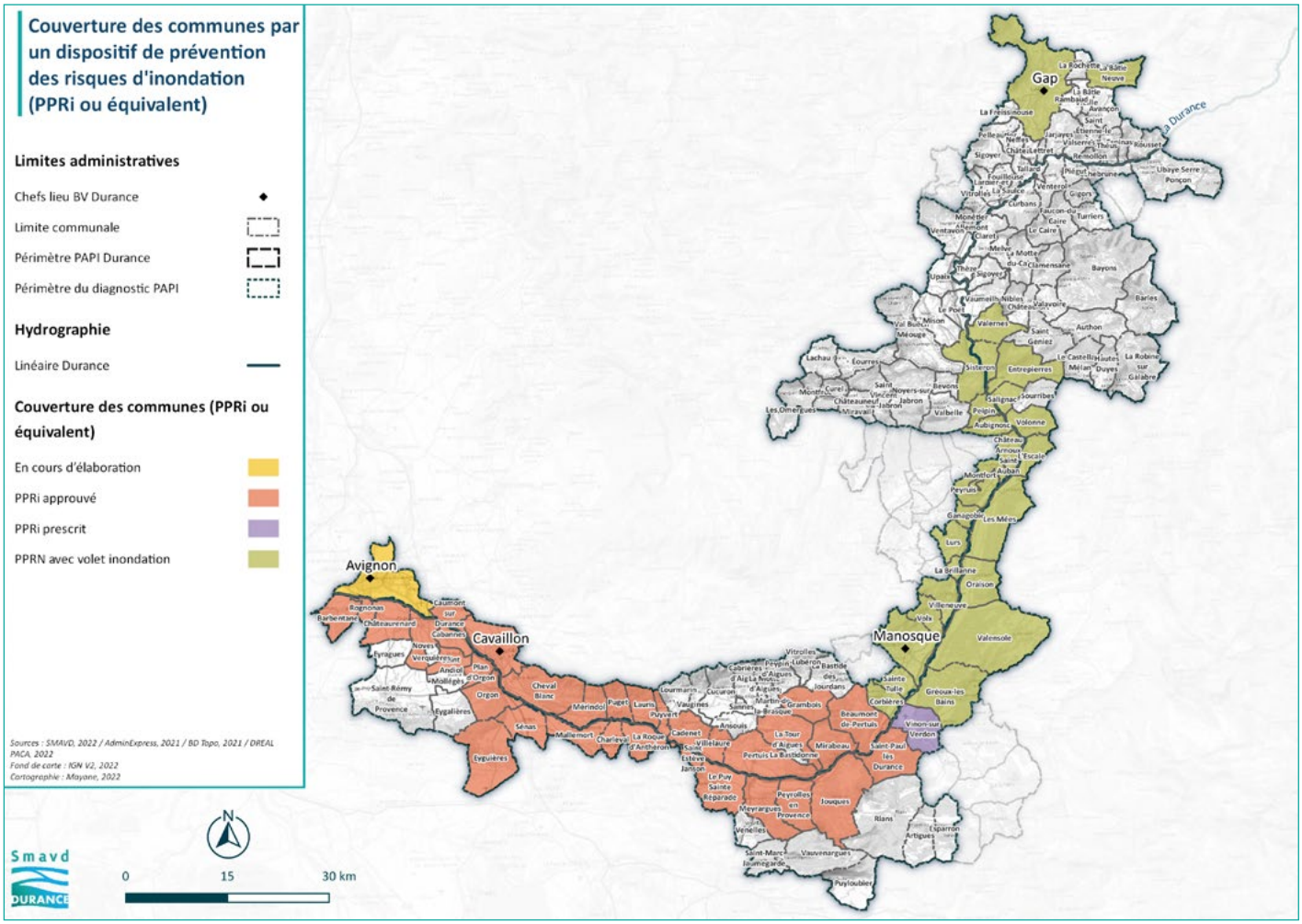

EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Le PAPI d'intention a permis d'étudier finement la vulnérabilité de la Basse Durance et d'identifier les enjeux humains et économiques qui pourraient être impactés en cas d'inondation. Ce travail devra permettre d'engager des démarches concrètes de réduction de la vulnérabilité auprès des principales cibles concernées : habitants, acteurs agricoles, gestionnaires de réseaux, propriétaires de bâtiments publics. Ces actions seront évidemment ciblées de manière prioritaire sur les enjeux dépourvus de dispositifs de protection efficace.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

LE PAPI, UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

3

UNE FORTE MOBILISATION
DES ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX

L'élaboration du dossier d'agrément du PAPI Durance a fait l'objet de nombreuses réunions d'échanges avec les partenaires techniques et financiers du PAPI. L'objectif était de co-construire avec les partenaires et en premier lieu les EPCI membres du SMAVD, le programme d'actions du PAPI Durance. Ainsi, les instances de gouvernance ont été mobilisées à plusieurs reprises : Comité de rivière, Comité technique, et de nombreux échanges bilatéraux ont été organisés avec les services de l'État, les intercommunalités, les Départements, la Région, l'Agence de l'eau et les chambres consulaires.

Chronogramme de la concertation engagée pour l'élaboration du dossier PAPI Durance

Construction du dossier PAPI Durance → **Finalisation du dossier définitif**

2022 — **2023**

Mars 2023
Dépôt du dossier d'agrément

22 février 2022
Comité de Rivière

Objet : Validation de l'AVP Contrat de rivière

01er mars 2022
Réunion de pré-cadrage

Participants : SMAVD, DREAL PACA, DDT84, DDTM13, DDT04, DDT05

Objet : Cadrage, organisation et attendus du dossier d'agrément

Mai à juillet 2022
Rencontres individuelles SMAVD/EPCI

Objet : Echanges sur les préoccupations des EPCI, attentes et besoins à intégrer dans le futur PAPI Durance

27 septembre 2022
Comité technique

Participants : Membres du COTECH (28 participants)

Objet : Présentation du diagnostic et du bilan du PAPI d'intention, validation de la stratégie et échanges sur les premières pistes d'actions

Novembre à décembre 2022
Rencontres individuelles avec les partenaires financiers
Poursuite des échanges bilatéraux avec les EPCI

Objet : Co-construction du programme d'actions, échanges avec les financeurs, consolidation du dossier d'agrément

13 décembre 2022
Comité technique

Participants : Membres du COTECH (23 participants)

Objet : Consolidation du programme d'actions du futur PAPI Durance

Janvier à mars 2023
Poursuite des échanges bilatéraux avec les EPCI et les partenaires financiers

Objet : Finalisation du dossier d'agrément et du programme d'actions

26 janvier 2023
Comité de rivière

Participants : Membres du Comité de rivière

Objet : Validation du dossier d'agrément avant dépôt

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le PAPI est une démarche qui doit répondre à des problématiques d'inondation identifiées sur le territoire, mais qui doit également répondre aux attentes et besoins des populations exposées. Pour cela, la démarche d'élaboration du dossier d'agrément prévoit une phase de consultation du public, engagée en février 2023. Cette consultation numérique s'appuie sur le présent document de synthèse et vise à recueillir les avis du public sur le dossier d'agrément et le programme d'actions proposé. Cette consultation se déroule sur l'espace internet dédié au PAPI Durance : https://colidee.com/papidurance

LA GOUVERNANCE À VENIR

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des différentes actions et opérations du PAPI Durance, et permettre ainsi aux acteurs (élus et techniciens), partenaires techniques et financiers de se mobiliser, d'échanger et de contribuer à l'avancement du programme, plusieurs instances de concertation, de décisions et de pilotage sont prévues dans le cadre du PAPI Durance 2024-2030. Elles se résument via le tableau suivant :

Instances de gouvernance du PAPI Durance

INSTANCE DE GOUVERNANCE	RÔLE DANS LE PAPI DURANCE
Comité Syndical	Suivi des avancées de la démarche PAPI et prise de décision par délibération sur les actions à mettre en œuvre (notamment sur les moyens humains et financiers à engager pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMAVD). Le Comité syndical est précédé du Bureau syndical qui examine l'ordre du jour et peut étudier en amont certains sujets.
Comité de rivière	Instance officielle de gouvernance du PAPI (et du Contrat de rivière), il comprend une centaine de membres organisés en 3 collèges, garantissant la représentation de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, syndicats, partenaires publics, acteurs économiques, associations, etc.). Le Comité de rivière tiendra un rôle majeur dans la démarche PAPI et aura la fonction de Comité de pilotage : il garantira la bonne exécution technique et financière des opérations, en cohérence avec la stratégie du territoire (SLGRI, PAPI et CR) et dans le strict respect du programme d'actions établi.
Comité technique du PAPI	Le Comité technique mobilisera les partenaires techniques et financiers de la démarche et notamment : les services de l'État (DREAL, DDT(s), SPC), les représentants des 15 EPCI du territoire, les porteurs de SCoT, les chambres consulaires, les partenaires publics (Région, Départements, SDIS, Agence de l'eau). Il aura pour mission de préparer la tenue du Comité de rivière et de veiller au bon avancement de la réalisation du programme d'actions, à évaluer l'atteinte des indicateurs de suivi et de réussite des opérations, d'échanger sur toute difficulté dans la mise en œuvre des actions.
Comités techniques des EPCI	Les comités techniques des EPCI sont des instances définies dans les conventions de délégation passées avec le SMAVD (que ce soit sur les sujets « Durance » ou les sujets « affluents »). Ces comités permettent d'assurer un suivi de la bonne exécution des travaux et missions confiés au SMAVD et précisés dans la convention. Ils permettent également de s'assurer que le SMAVD atteint les objectifs opérationnels et stratégiques fixés par chaque EPCI.
Groupes de travail thématiques et instances de suivi des actions du PAPI Durance	Dans le cadre de la mise en œuvre des opérations du PAPI Durance, des groupes de travail thématiques pourront être organisés (prévus par exemple sur la gestion de crise ou avec les gestionnaires de réseaux) sous l'égide du SMAVD. Par ailleurs, des instances spécifiques (de type COTECH et COPIL) pourront être créées et mobilisées pour s'assurer de la bonne exécution de certaines opérations du PAPI. Leur composition sera définie en fonction de l'objet de l'action et des partenaires pertinents à associer

Le SMAVD mène un travail permanent de proximité avec ses collectivités membres et notamment les EPCI à travers leur compétence GEMAPI. Cela se traduit par des échanges réguliers à travers les instances de gouvernance précitées, mais également de nombreux rendez-vous, échanges techniques et visites sur sites avec les représentants des EPCI.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE 4

UNE STRATÉGIE DÉFINIE
EN COHÉRENCE AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Le PAPI Durance fait partie intégrante de la démarche Contrat de rivière, représentant ainsi le volet « Gestion des inondations » du Contrat. La stratégie du PAPI Durance s'appuie sur les dispositifs suivants :

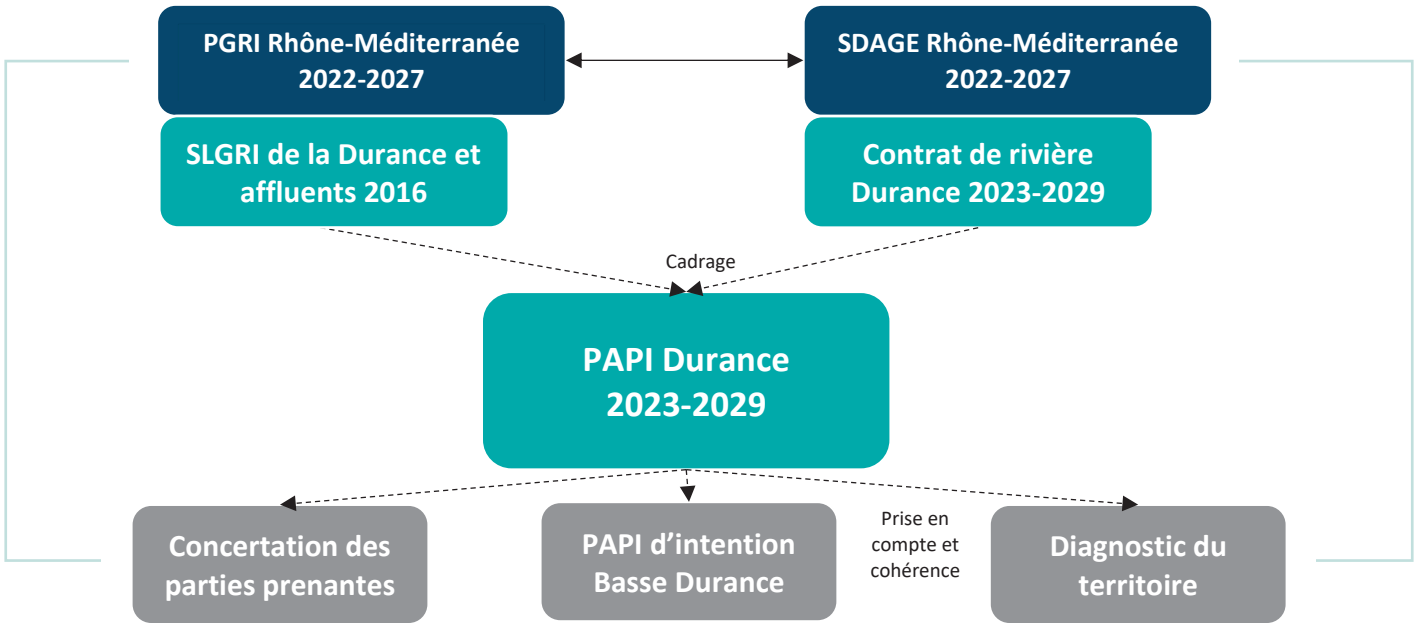

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Dans le cadre de cette organisation, le Contrat de rivière a défini six axes d'intervention. De manière générale, la stratégie du PAPI Durance est définie en cohérence avec l'axe 3 "Protéger les personnes et les biens contre les crues", bien que le volet de gestion de l'aléa et des ouvrages de protection intègre les leviers d'action de l'axe 1 « Gestion et restauration morphologique de la Durance et des affluents concernés ».

PAPI DURANCE

Contrat de rivière DURANCE

La stratégie du PAPI Durance 2024-2030 est déclinée en leviers d'action, définis pour l'ensemble du territoire du PAPI Durance, ou spécifiquement pour les affluents et répartis selon les axes thématiques du PAPI :

Les leviers stratégiques du PAPI Durance

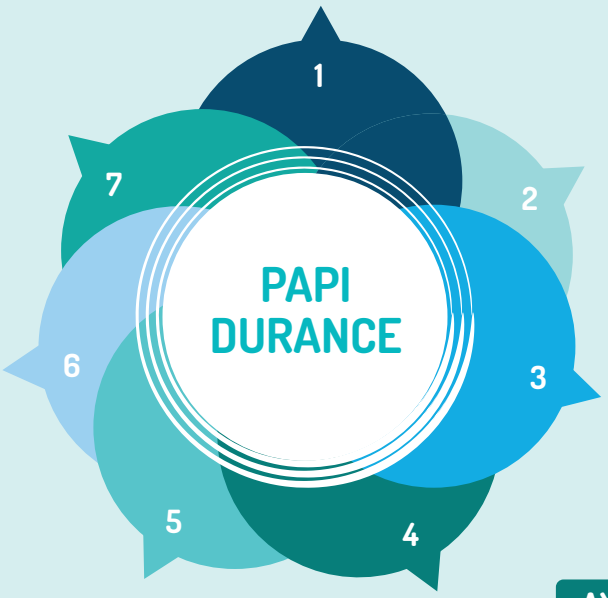

AXE 1

Poursuivre la démarche des Atlas Dynamique des Zones Inondables en Moyenne Durance et déployer des actions d'acculturation au risque inondation

Sur affluents spécifiquement : Améliorer la connaissance des aléas sur les secteurs à enjeux des affluents

AXE 2

Améliorer les outils et procédures de prévention, de vigilance et de veille en crues

Sur affluents spécifiquement : Mise en place d'une information préventive en crue ciblée

AXE 3

Professionaliser les acteurs de la gestion de crise

AXE 4

Poursuivre la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme avec l'intégration des nouvelles connaissances

AXE 5

Réduire la vulnérabilité de l'habitat, des activités agricoles, des infrastructures et des réseaux

AXE 6

Améliorer les conditions d'écoulement des crues de la Durance par un accroissement et un élargissement de l'espace de mobilité là où c'est possible

Sur affluents spécifiquement : Améliorer les conditions découlement des crues et porter une gestion cohérente des points d'érosion sur les affluents & Mettre en oeuvre des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien (lien CRVD2)

AXE 7

Rationnaliser et sécuriser les ouvrages en lien avec les enjeux protégés dans le Val Durance

Sur affluents spécifiquement : Rationnaliser les niveaux de protection recherchés en fonction des enjeux et proposer une stratégie de Système d'endiguement adaptée

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

UNE STRATÉGIE
GRADUÉE ET CONCERTÉE

La stratégie du PAPI Durance répond à plusieurs dimensions :

- **Temporelle :** le projet PAPI comprend nécessairement une vision à court, moyen et long termes et s'inscrit donc au-delà de la durée même du PAPI (6 ans). Par ailleurs, le niveau d'exposition est très hétérogène sur le territoire, avec la Basse Durance bien plus exposée que la Moyenne Durance, idem à l'échelle de certains affluents. Aussi, ces territoires ont fait l'objet ces dernières d'études pré-opérationnelles ou d'amélioration des connaissances qu'il convient de poursuivre, voire de conclure par la réalisation de travaux significatifs. Le PAPI Durance comprendra par conséquent deux phases :
  - Une première phase débutant dès 2024, qui permettra de mettre en œuvre des actions qui s'inscrivent dans le temps long, de mettre en œuvre des opérations structurelles mûres et autorisées, et de lancer des études sur certaines opérations ;
  - Une seconde phase qui démarrera en 2027 et qui pourra faire l'objet d'un ajustement du programme d'action (bilan à mi-parcours). Cette phase permettra de poursuivre les actions engagées dans la phase 1 mais également de mettre en œuvre les actions et opérations étudiées et validées en phase 1.

- **Multi-échelles :** l'exposition hétérogène du territoire mais également l'existence historique d'ouvrages de protection a nécessité la réalisation d'études et l'engagement de plusieurs opérations de travaux de sécurisation des ouvrages de protection notamment sur la Basse Durance. La mise en œuvre du PAPI Durance comprendra plusieurs échelles d'intervention :
  - Une nécessaire sécurisation des ouvrages de protection présentant de risque fort de défaillance et protégeant un nombre important d'enjeux et de population. Cette approche comportera nécessairement des opérations d'acculturation, de gestion de crise ou encore de maîtrise de l'urbanisation dans les zones protégées ;
  - La recherche d'une réduction de la vulnérabilité des zones non protégées notamment par le déploiement des actions de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité, l'amélioration de la prévision des crues et de la gestion de crise, l'acculturation au risque mais également pour bon nombre d'affluents, l'amélioration de la connaissance sur les zones inondables et les ouvrages de protection à sécuriser.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et son évolution à travers le programme d'actions seront assurées par une concertation permanente avec les EPCI et les acteurs du territoire.

▼ Barrage St Lazare

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

5 LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI DURANCE

LE PROGRAMME D'ACTIONS **EN CHIFFRES CLÉS**

Le PAPI Durance c'est : **52 actions** réparties selon les **8 axes** thématiques du PAPI.
Ces actions sont décomposées en **151 opérations**.

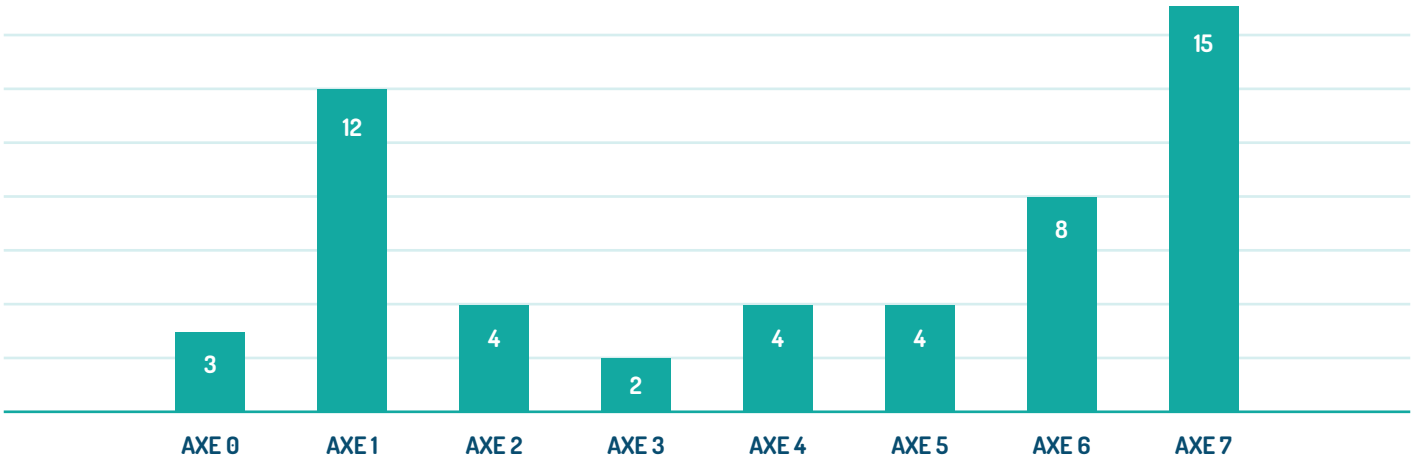

c'est : **48 actions portées par le SMAVD** (ou co-portées via les conventions de délégation avec les EPCI).

Les autres maîtres d'ouvrage principaux sont les EPCI, notamment sur les opérations des axes structurels 6 « Gestion des écoulements » et 7 « Gestion des ouvrages de protection hydraulique », l'État, les communes.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

c'est : **1 programme d'actions** évalué à environ **26 500 000 €** selon :

Les axes suivants :

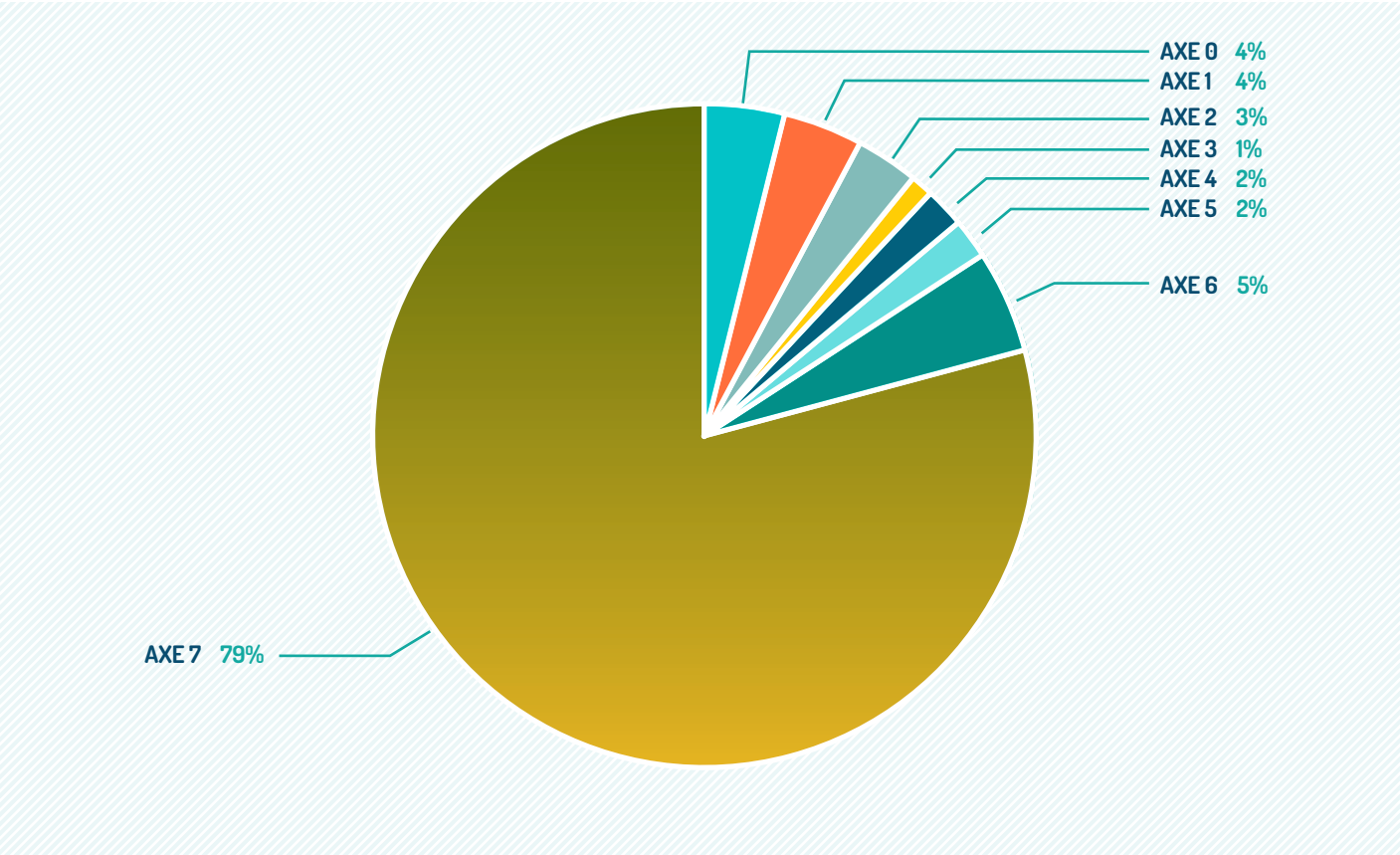

Les financeurs suivants :

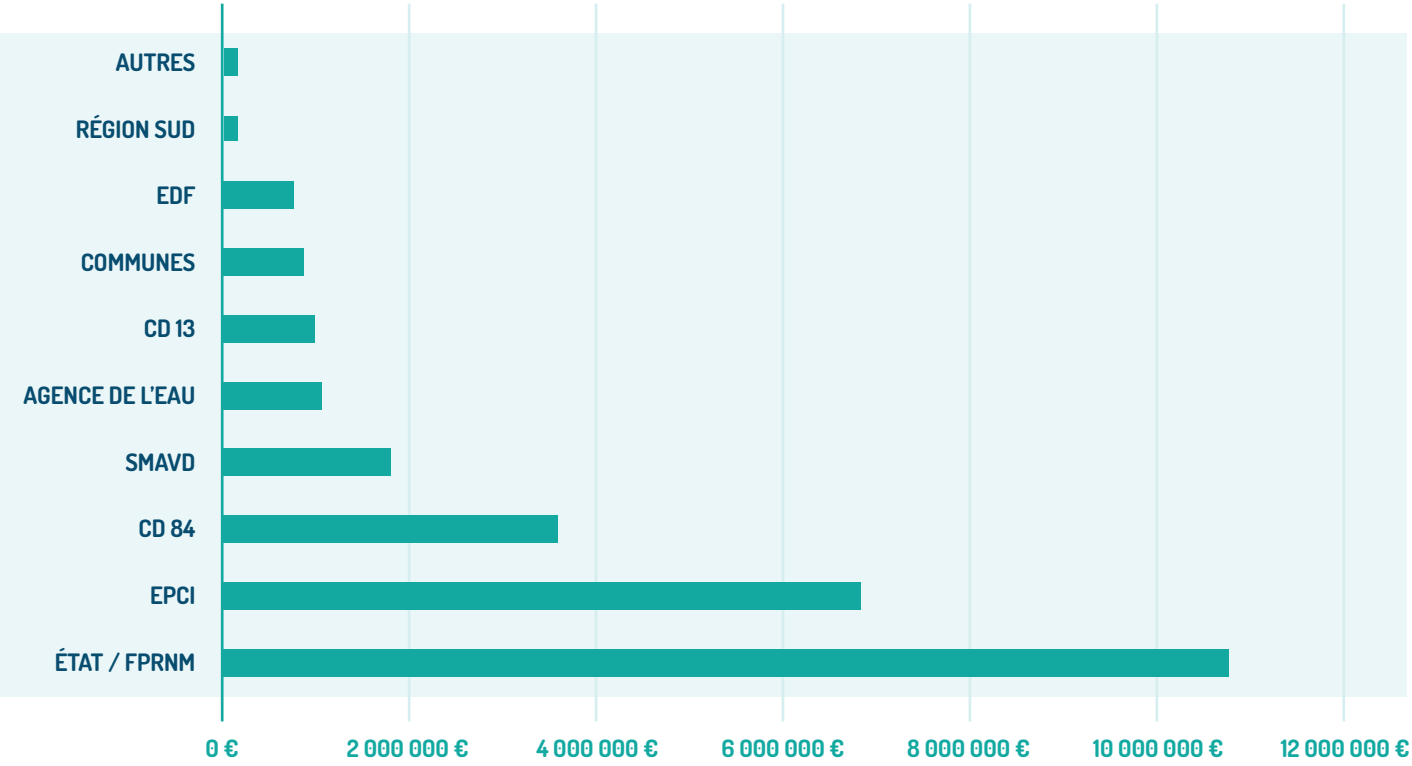

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

SYNTHÈSE THÉMATIQUE

Une gestion intégrée, cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'actions du PAPI Durance comprendra ainsi des actions selon les 7 axes thématiques suivants :

La Durance entre Avignon et Chateaurenard

L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

avec la poursuite de la production et de la diffusion des Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI), outil majeur de la connaissance et de la gestion des crues de la Durance, mais également l'engagement de plusieurs actions de sensibilisation du grand public (stratégie de communication, pose de repères de crue, etc.) et la poursuite des études de connaissance sur le rôle des ouvrages en remblai de la plaine et l'aléa inondation des affluents de la Durance ;

LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

avec la pérennisation du travail fondamental engagé par le SMAVD avec le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand Delta. Il s'agira également de poursuivre le déploiement d'équipements de surveillance des cours d'eau et l'utilisation des outils en vigueur, notamment sur les affluents de la Durance ;

L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

qui tiendra compte des dernières évolutions réglementaires et de la nécessaire optimisation de l'inter-opérationnalité entre les acteurs de la gestion de crise ;

LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

avec la poursuite du déploiement des dispositifs de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables, mais également la meilleure prise en compte du risque ruissellement via la réalisation d'études spécifiques et le déploiement des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ;

LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

avec la mise en œuvre de démarches de réduction de la vulnérabilité ciblées sur des secteurs et types d'enjeux spécifiques. Il s'agira également d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité aux inondations de la Moyenne Durance, à travers la mise en œuvre d'une étude spécifique similaire à celle réalisée dans le PAPI d'intention en Basse Durance ;

LA GESTION DES ÉCOULEMENTS

avec l'engagement de travaux dans la continuité d'études engagées dans le PAPI d'intention de la Basse Durance mais également la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'amélioration des écoulements dans le lit de la Durance, étendue à certains affluents, en lien avec les opérations du Contrat de rivière Val Durance ;

LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

dans la continuité des études engagées dans le PAPI d'intention de la Basse Durance et des travaux portés par le SMAVD et ses EPCI membres depuis de nombreuses années. Cette gestion des ouvrages répond à un besoin de rationalisation du parc d'ouvrages existants et s'étendra sur tout l'axe Durance (en lien avec les études de l'axe 1) afin de disposer au terme du PAPI d'une vision claire des études et travaux à engager dans les prochaines années sur l'ensemble des digues existantes. Enfin, de nombreux ouvrages de protection feront l'objet de travaux de sécurisation notamment dans les zones les plus exposées situées en Basse Durance.

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

UNE INTERVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET SES OUVRAGES DE PROTECTION

Les actions proposées concernent l'ensemble du périmètre du PAPI Durance dans les proportions suivantes :

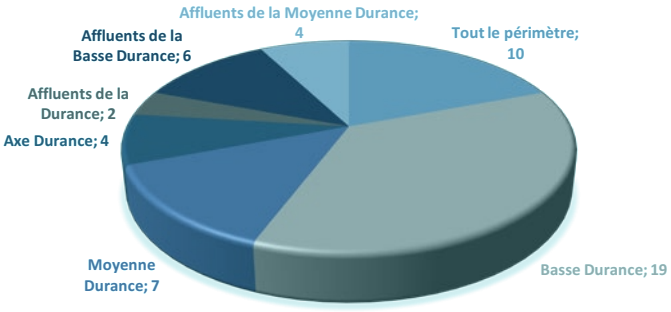

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, le territoire du PAPI Durance comporte un nombre important d'ouvrages de protection contre les inondations que la stratégie du PAPI prévoit de rationaliser. Ainsi, plusieurs types d'opérations sont prévus :

- Des opérations de travaux, figurant en « rouge » sur la carte ci-après,
- Des études qui permettront de définir par la suite si des travaux sont nécessaires (engagement en phase 2 du PAPI ou dans le prochain PAPI Durance) (en « jaune » sur la carte),
- Des études d'amélioration de la connaissance (rôle des ouvrages, études à réaliser, gestion à définir, travaux à réaliser dans le prochain PAPI Durance) (en « bleu » sur la carte).

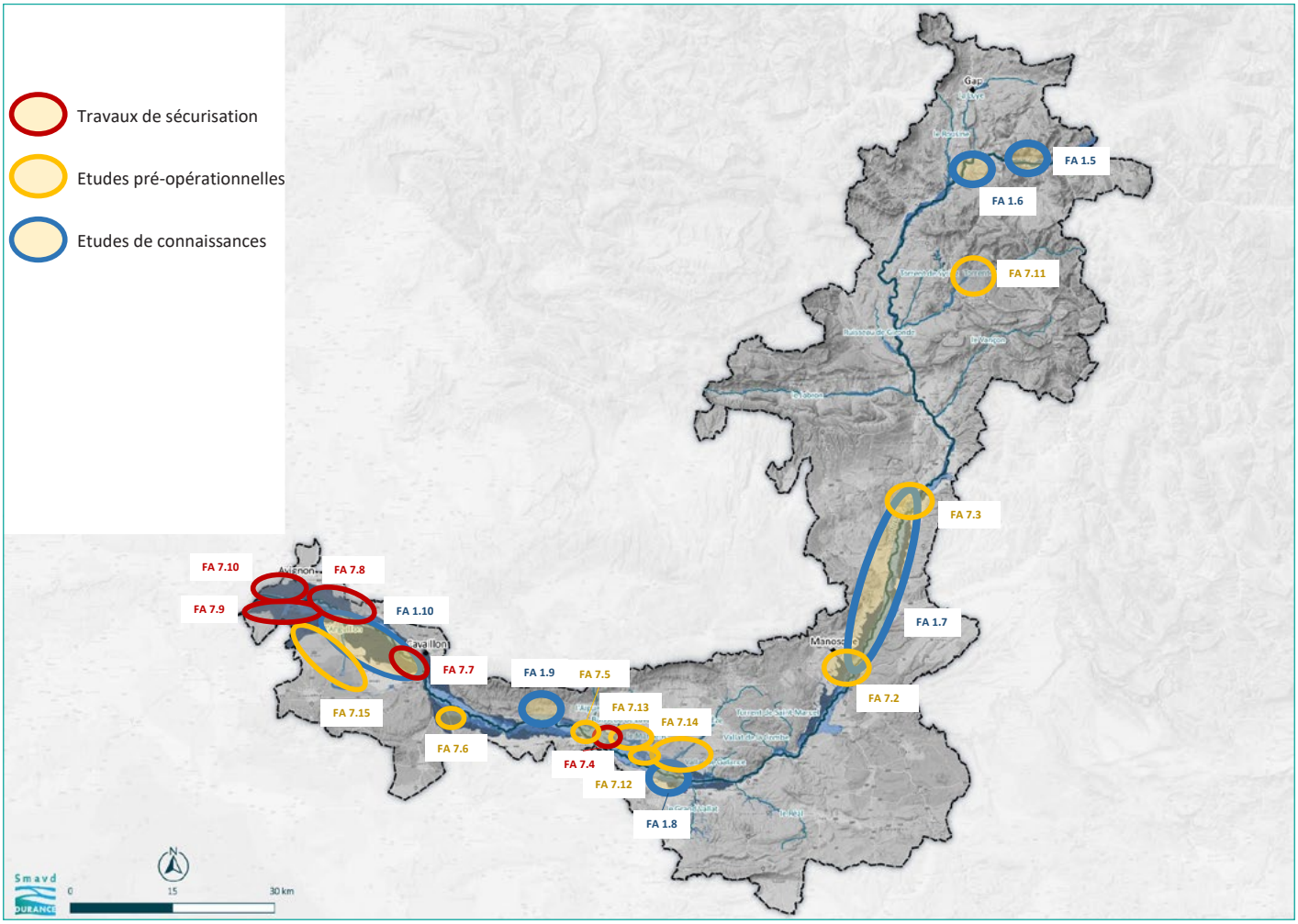

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIONS
DU PAPI DURANCE 2024-2030

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
Axe 0 – Pilotage, coordination, suivi des actions	0.1	Animation du PAPI Durance et coordination de la mise en œuvre des opérations	Assurer le pilotage du PAPI Durance en conformité avec les objectifs et la stratégie	SMAVD	Tout le périmètre
	0.2	Réalisation du dossier d'avenant PAPI à mi-parcours	Ajuster le programme d'actions du PAPI en fonction des nouvelles connaissances	SMAVD	Tout le périmètre
	0.3	Réalisation du dossier d'agrément PAPI Durance 2030-2036	Pérenniser la politique de gestion du risque inondation sur le bassin versant de la Durance	SMAVD	Tout le périmètre
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1	Acquisition de données topographiques et mise à jour des modèles hydrauliques	Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les aléas inondation	SMAVD	Tout le périmètre
	1.2	Poursuite du déploiement et de la diffusion des Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI)	Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les aléas inondation	SMAVD	Axe Durance
	1.3	Production et diffusion d'outils d'amélioration de la culture du risque	Améliorer la conscience du risque auprès des populations et acteurs locaux	SMAVD	Tout le périmètre
	1.4	Déploiement et valorisation des repères de crue de la Durance	Sensibiliser le grand public sur les crues historiques de la Durance	SMAVD, Université d'Avignon	Basse Durance
	1.5	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant – Remollon	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD et SPVA	Moyenne Durance
	1.6	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Tallard et Monetier-Allemont	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD et GTD	Moyenne Durance
	1.7	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Les Mées et Manosque	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD, PAA, PFML et DLVA	Moyenne Durance
	1.8	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Le Puy et St-Estève	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD et AMP	Basse Durance
	1.9	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Lauris et Mérindol	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD et LMV	Basse Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.10	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Sénas et Bonpas	Affiner la connaissance sur le comportement des ouvrages en remblai en période de crue et leur devenir	SMAVD, LMV et TPA	Basse Durance
	1.11	Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur les affluents	Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation	SMAVD, AMP, TPA	Affluents de la Basse Durance
	1.12	Définition et formation aux procédures post-crues	Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et capitaliser sur les évènements vécus	SMAVD	Tout le périmètre
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1	Mise en œuvre et développement d'un modèle de prévision hydrologique et d'une plateforme de supervision	Améliorer la prévision des crues de la Durance	SMAVD, SPC	Tout le périmètre
	2.2	Etude et mise en place de stations de mesure sur la Durance et ses affluents	Améliorer la prévision des crues de la Durance	SMAVD, AMP et TPA	Tout le périmètre
	2.3	Mise en place de capteurs de hauteur d'eau sur les affluents de la Durance	Améliorer la prévision des crues des affluents de la Durance	SMAVD	Affluents de la Durance
	2.4	Formation des acteurs de la gestion de crise communaux et intercommunaux à l'utilisation des outils de prévision	Améliorer l'anticipation des phénomènes de crue et la gestion de crise	SMAVD	Affluents de la Durance
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	3.1	Accompagnement dans la mise à jour des volets « inondation » des PCS et PICS	Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants	SMAVD	Basse Durance
	3.2	Réalisation d'exercices de simulation de crise inondation	Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants et s'assurer d'une bonne coordination des acteurs	SMAVD	Tout le périmètre
Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme	4.1	Mise en œuvre des PPRi	Doter les territoires d'outils règlementant l'aménagement et l'urbanisation des zones inondables	Services de l'Etat	Axe Durance
	4.2	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance sur le ruissellement	Améliorer la connaissance du risque inondation par ruissellement	SMAVD	Tout le périmètre
	4.3	Caractérisation de l'aléa ruissellement sur les territoires des bassins versants affluents de la Durance au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence	Améliorer la connaissance du risque inondation par ruissellement	Métropole Aix Marseille Provence	Basse Durance
	4.4	Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement des quartiers situés en zone inondable de la Durance	Favoriser le développement d'un urbanisme résilient	Grand Avignon	Basse Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5.1	Mise en œuvre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics sensibles	Déployer des dispositifs de réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat	SMAVD et Particuliers	Basse Durance
	5.2	Mise en œuvre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles	Déployer des dispositifs de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités agricoles	SMAVD	Basse Durance
	5.3	Mise en œuvre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité des infrastructures et réseaux	Déployer des dispositifs de réduction de la vulnérabilité aux inondations des infrastructures et réseaux	SMAVD, Etat, AMP et SIVOM Durance Luberon	Basse Durance
	5.4	Elaboration du diagnostic de vulnérabilité de la Moyenne Durance	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire face aux inondations	SMAVD	Moyenne Durance
Axe 6 – Gestion des écoulements	6.1	Acquisitions foncières pour l'élargissement de l'espace de mobilité	Avoir un lit qui écoule bien ses crues	SMAVD	Axe Durance
	6.2	Restructuration de la ligne de protection des Mées	Avoir un lit qui écoule bien ses crues	SMAVD	Moyenne Durance
	6.3	Restauration hydromorphologique de la Durance entre le seuil A et le pont de Pertuis	Avoir un lit qui écoule bien ses crues	SMAVD	Basse Durance
	6.4	Etude des évolutions morphologiques de la Durance	Avoir un lit qui écoule bien ses crues	SMAVD	Basse Durance
	6.5	Restauration des écoulements de la Gironde à Mison	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et CCSB	Affluents de la Moyenne Durance
	6.6	Restauration hydromorphologique et hydraulique du Jabron	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et JLVD	Affluents de la Moyenne Durance
	6.7	Restauration hydromorphologique de l'Eze dans la traversée de Pertuis	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et AMP	Affluents de la Basse Durance
	6.8	Etudes dans le cadre du schéma hydraulique des cours d'eau DLVA	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	CA DLVA	Affluents de la Moyenne Durance
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Etude du rôle des grandes infrastructures routières (A7, A51) dans la protection contre les inondations	Disposer de systèmes d'endiguement gérés, en adéquation avec des niveaux de protection	SMAVD et EPCI	Axe Durance
	7.2	Etudes et travaux sur le système d'endiguement de Manosque	Rationaliser les niveaux de protection en fonction des enjeux	SMAVD & DLVA	Moyenne Durance
	7.3	Etude et travaux sur le remblai RD4a de la commune des Mées	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et PAA	Moyenne Durance
	7.4	Réalisation des travaux sur le recul de la ligne de protection de Villelaure	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et COTELUB	Basse Durance
	7.5	Etudes et travaux de restructuration des ouvrages de Cadenet et Puyvert	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et LMV	Basse Durance
	7.6	Etudes et travaux de restructuration des ouvrages sur Sénas	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et AMP	Basse Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

Axe thématique	N° action	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage	Secteur concerné
Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.7	Réalisation des travaux de restructuration du système d'endiguement de Cavaillon	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et LMV	Basse Durance
	7.8	Etudes et travaux de restructuration du système d'endiguement de Caumont	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et GA	Basse Durance
	7.9	Réalisation des travaux de restructuration du système d'endiguement Bonpas-Le Rhône en rive gauche	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et TPA	Basse Durance
	7.10	Réalisation des travaux de confortement du système d'endiguement Bonpas- Le Rhône – rive droite	Rationaliser les niveaux de protections en fonction des enjeux	SMAVD et GA	Basse Durance
	7.11	Définition de la stratégie du système d'endiguement de Sasse à Clamensane – Digue de Pressénas/ Rempomy	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et CCSB	Affluents de la Moyenne Durance
	7.12	Définition de la stratégie du système d'endiguement du Marderic dans la traversée de Villelaure	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et COTELUB	Affluents de la Basse Durance
	7.13	Définition de la stratégie du système d'endiguement du Marderic et du Laval aval	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et COTELUB	Affluents de la Basse Durance
	7.14	Définition de la stratégie du système d'endiguement de l'Eze	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et AMP	Affluents de la Basse Durance
	7.15	Définition de la stratégie du système d'endiguement de l'Anguillon	Améliorer la prévention contre les inondations sur les affluents	SMAVD et TPA	Affluents de la Basse Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023